

## **Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU en date du Mercredi 01 avril 2015**

La séance est ouverte à 18 heures 35 minutes sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean Philippe PAGEOT, Eric LAFaurie, Jocelyne AUDRAN MAURY, Jean DELVERT, Isabelle GRISET, Hervé CLEDEL Jean-Paul CAMPASTIE, Nicole CREMOUX, Patrick LAVILLE, Laurence GOURSAT. Lionel CHABREYRIE (ce dernier étant arrivé à 18h47mn).

Absent(s) excusé(s) : néant

La séance se tient en présence de M. Alain MONTOURCY, Receveur Municipal auprès du Centre des Finances Publiques de Martel.

Secrétaire de séance : Jean DELVERT

Laurence GOURSAT donne lecture du compte rendu de la séance du 04 mars 2015, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

### **Délibérations :**

- 1/ retrait de la demande de subvention DETR pour mise en conformité de l'électricité de l'église**
- 2/ transfert de crédits du budget « commune » au budget « transport » pour les budgets primitifs 2015**
- 3/ vote des 3 taxes fiscales pour 2015**
- 4/ vote du budget « transport » 2015**
- 5/ vote du budget « commune » 2015**

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR :

### **1/ retrait de la demande de subvention DETR pour mise en conformité de l'électricité de l'église**

M. le Maire remémore au conseil la volonté exprimée par l'assemblée lors de sa séance du 03 décembre 2014 de solliciter l'aide financière de l'Etat via une dotation d'équipement des territoires ruraux pour les travaux de remise en conformité de l'électricité de l'église.

Le plan de financement était réparti comme suit : 25% du coût HT de l'opération pour la subvention et 75% en financement propre par la commune.

Les services de L'Etat ont émis une opposition à cette demande car le montant prévisionnel des travaux n'atteint pas le seuil minimum requis pour être éligible à cette participation.

M. le Maire demande donc au Conseil Municipal d'acter le retrait de la demande de subvention DETR déposée auprès de l'Etat pour cette opération.

**Délibération approuvée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION**

### **2/ transfert de crédits du budget « commune » au budget « transport » pour les budgets primitifs 2015**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la difficulté financière relevée au budget transport lors de la présentation du compte administratif 2014. En effet le conseil général du Lot ne participant plus pour les frais de ramassage scolaire depuis septembre 2013, le budget primitif ne peut s'équilibrer sur les seules recettes de ventes de tickets et subventions accordées au titre du transport à la demande.

Des dépenses obligatoires ne pouvant être réduites (notamment carburant - assurance - réparations), et un budget primitif en équilibre étant obligatoire, Monsieur le Maire soumet au conseil la nécessité de transférer des fonds à titre exceptionnel entre ces deux budgets.

Conscient de la difficulté qui émane de cet exercice budgétaire, ne souhaitant pas pour l'heure et en cours d'année scolaire instaurer un transport payant aux familles, il est débattu d'un transfert de fonds de la commune vers le transport et de l'absence de remboursement de frais de personnel sur les budgets 2015 du transport vers la commune, schéma habituellement mis en place jusqu'en 2013.

M. le Maire demande au conseil municipal d'approuver les écritures comptables précitées pour les budgets primitifs 2015

**Délibération approuvée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION**

...Arrivée de Mr Lionel Chabreyrie

### **3/ vote des 3 taxes fiscales pour 2015**

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2015 de la commune, le conseil est appelé à se prononcer sur les taux d'imposition applicables sur le territoire communal par la collectivité.

Lors de la séance du 04 février dernier il a été proposé et adopté de maintenir les taux à.

Taxe d'habitation: 6.10%

Foncier bâti: 15.87%

Foncier non bâti: 126.24%

Toutefois il est à noter que la Communauté de Communes du Pays de Martel appliquait en 2014 des taux qui ne sont que partiellement repris par CAUVALDOR, la différence étant à impacter sur les taux communaux. Cette récupération de taux n'a pas d'impact sur les montants à payer par les administrés car seul le bénéficiaire est changé. En effet CAUVALDOR a instauré des taux uniques sur tout le territoire pour sa part fiscale.

	Taux Baladou 2014	Taux Communauté Communes du Pays de Martel 2014	Taux Communauté Communes Causses et Vallée de la Dordogne 2015	Différence CC Martel CAUVALDOR	Proposition Taux Baladou 2015
Taxe habitation	6.10	8.35	7.9	+0.45	6.55%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15.87	0.54	0	+0.54	16.41%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	126.24	10.83	6.80	+4.03	130.27%

Pour Baladou, compte tenu des bases, cette récupération partielle de taux équivaut à 4240€.

Considérant les éléments présentés et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, décide pour l'année 2015 d'appliquer les taux des taxes fiscales avec récupération de la part communautaire abandonnée par CAUVALDOR au profit de la commune, soit :

Taxe habitation à 6.55 %, taxe foncier bâti à 16.41% et taxe foncier non bâti à 130.27%.

**Délibération approuvée par 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION**

### **4/ vote du budget primitif « transport » 2015**

M. le Maire expose à l'assemblée le détail du budget primitif « transport 2015».

réalisations de l'exercice	dépenses	recettes
fonctionnement	6 780.78	6 534.00
investissement	8 105.54	4 266.00
report exercice 2014 (excédent)		
fonctionnement	0.00	246.78
investissement	0.00	3 839.54
restes à réaliser		
investissement	0.00	0.00
total cumulé budget prévisionnel 2015		
	14 886.32	14 886.32

Le détail ressort ainsi :

- Dépenses d'exploitation : 6 780.78 € (charges à caractère général 2 514.78 € - charges de personnel : 0.00 € - charges financières : 0.00 € - opérations d'ordre : 4 266.00 €).

- Recettes d'exploitation : 6 780.78€ (ventes de prestations : 130.00 € - subventions d'exploitation 1 695.30€. -- produit exceptionnel : 4 708.70€ - excédent 2014 reporté 246.78€)

- Dépenses d'investissement : 8 105.54€ (immobilisations corporelles 8 105.54€)

- Recettes d'investissement : 8 105.54€ ( Opération d'ordre : 4266.00 €- excédent 2014 reporté 3 839.54€)

M . le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce budget primitif.

**Délibération approuvée par 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION**

## 5/ vote du budget primitif « commune » 2015

M. le Maire expose à l'assemblée le détail du budget primitif « commune 2015».

réalisations de l'exercice	dépenses	recettes
fonctionnement	231 863.00	231 863.00
investissement	248 456.60	333 519.78

report exercice 2014 (excédent)		
fonctionnement	0.00	0.00
investissement	0.00	1 071.82

restes à réaliser d'investissement 2014 à inscrire au budget 2015		
	86 135,00	0,00

total cumulé budget prévisionnel 2015		
	566 454.60	566 454.60

Le détail ressort ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : 231 863.00 €

Charges à caractère général : 54 746.00€

Charges de personnel et frais assimilés: 95 764.00€ (cotisation sociales, assurance, salaires, retraites, cotisation centre gestion 46 = cotisation collectivité + site internet + médecine travail+ dématérialisation actes ect)

Atténuation de produits : 17 434.98€ (attribution compensation communauté communes CAUVALDOR)

Autres charges de gestion courante : 44 235.58€ (indemnités et retraite élus, service incendie, subventions associations, participation écoles maternelles)

Charges financières : 6 127.44€ (intérêts emprunts)

Charges exceptionnelles : 4 708.70€ (participation au budget transport)

Dépenses imprévues : 874.88€

Opérations d'ordre de transfert entre section au sein du budget : 7 971.42€ (virement crédits du fonctionnement à investissement + dotation amortissement tableau numérique école)

- Recettes de fonctionnement : 231 863.00 €

Produits des services, du domaine et ventes : 1426.00€ (concessions cimetière et redevances occupation domaine public ERDF +ORANGE France Télécom)

Impôts et taxes : 118 245.00€ (droits de mutations, impôts directs locaux, dotation solidarité communautaire)

Dotations et participations Etat : 85 422.00€ (dotations Etat fonctionnement+ frais organisation élections coût procurations+ participation rythmes scolaires+ compensation Etat exonérations taxes habitation et foncier)

Autres produits de gestion courante : 26 950.00€ (loyers multiservices salle fêtes appartements)

Produits financiers : 0.00€

Produits exceptionnels : 0.00€

A noter que l'Etat baisse significativement les dotations allouées aux collectivités à compter de 2015.

- Dépenses d'investissement : 334 591.60€

Immobilisations incorporelles : 3 000.00€ (frais études aménagement terrain derrière l'école)

Subvention Equipement versée : 76 135.00 € ( enfouissement réseaux bourg – part à charge de la mairie versée à la fédération départementale d'énergies du Lot)

Immobilisations corporelles : 17 471.18 € (porte église + aménagement parking + travaux appartements + achats divers)

Emprunts et dettes : 186 460.55€ (remboursement emprunts en capital+ remboursement caution appartement)

Opérations patrimoniales : 41 524.87 € (bascule écritures 2012 frais annonce recherche exploitant + frais études sol plans bornage mutliservices)

Restes à réaliser de 2014 : 86 135.00 € (enfouissement réseaux + radars pédagogiques)

Recettes d'investissement : 334 591.60€

Subventions : 7 600.00€ (Région pour enfouissement réseaux – montant espéré )

Emprunts et dettes : 87 135€ (pour aménagement du bourg :enfouissement + radars+ parking)

Immobilisations corporelles : 0.00€

Dotations, fonds, réserves : 153 588.49€ (Récupération partielle TVA sur investissement de 2013+ taxe aménagement urbanisme+ excédent fonctionnement 2014 affecté à investissement 2015)

Dépôts et cautionnements reçus : 800.00€( encaissement caution entrée appartement)

Produit cession immobilisation : 35 000.00€

Opérations d'ordre de transfert entre sections : 7 971.42€ (amortissements tableau numérique école+ transfert crédits du fonctionnement vers investissement)

Opérations patrimoniales : 41 524.87€ (bascule écritures 2012 frais annonce recherche exploitant + frais études sol plans bornage mutliservices)

Pour information état de la dette de la commune :

objet	taux	dû au 01/01/15 en capital	à payer en 2015	capital	intérêt	dû au 31/12/2015 en capital	fin remboursement
Logements	3,55%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 septembre 2013
Mairie	4,15%	11 399,74	4 831,70	4 358,61	473,09	7 041,13	31 mai 2017
Terrain école	3,28%	17 271,41	6 068,60	5 570,14	498,46	11 701,27	31 octobre 2017
Salle CM	3,30%	3 434,55	2 356,28	2 270,85	85,43	1 163,70	30 juin 2016
Maison Lestrade	4,70%	26 401,19	5 475,32	4 309,69	1 165,63	22 091,50	30 juin 2020
Multiservices	2,025%	169 151,26	173 056,09	169 151,26	3 904,83	0,00	31 décembre 2015
<b>TOTAL</b>		227 658,15	191 787,99	185 660,55	6 127,44	41 997,60	

pour mémoire:		
	première échéance	montant d'emprunt hors intérêts
logements	en 1999	22 867,00 €
Travaux mairie	en 1999	59 455,00 €
Terrain école	en 2009	60 000,00 €
salle conseil	en 2006	20 000,00 €
maison Lestrade	en 2008	50 000,00 €
multiservices	en 2013	300 000,00 €

M . le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce budget primitif.

**Délibération approuvée par 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION**

#### Questions diverses :

Isabelle Griset interroge sur la réunion qui s'est déroulée à Montfaucon concernant la création de l'Association des Maires et des Elus du Lot. Jean Delvert, présent à la première réunion du 7 mars 2015 à Montfaucon informe que les bases de cette association ont été jetées, et qu'une seconde réunion est prévue le samedi 11 avril, au même endroit, car la plupart de la quarantaine de participants souhaitait informer leur conseil municipal avant tout engagement pour leur commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Monsieur le Maire à 20 h 30 mn.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.

Le Maire  
Jean-Philippe PASEOT



BALADON 18 :  
07 AVR. 2015